

DÉCLARATION LIMINAIRE
CAPL DE RECOURS D'EVALUATION
DES CADRES A - 29 JUIN 2017

Madame la Présidente ,

Ces derniers mois, à la DGFIP ont été marqués par des actes et des décisions unilatérales de la part de la Centrale. Or, ces décisions vont à l'encontre de ce que Solidaires Finances Publiques prône au titre des attentes individuelles et collectives des agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, nous serons intransigeants et déterminés à continuer d'assurer la meilleure défense des droits des agents, et ce par tous les moyens possibles.

En effet, le règlement intérieur des CAP locales et nationales contraint de manière drastique les droits des élus du personnel et de facto le droit des agents à être défendus. Il est nécessaire de rappeler que les CAP locales ont été mises en place par l'administration et que le SNUI, à l'époque, s'y est largement opposé.

Le moins que nous puissions attendre aujourd'hui est que les droits des élus restent les mêmes, dans le cadre d'une juste défense de tous les agents, de tous grades.

A l'occasion de cette CAP Solidaires Finances Publiques réaffirme ses valeurs et revendications :

- la préservation et le renforcement du modèle social issu du Conseil National de la Résistance ainsi que des valeurs républicaines,
- la défense d'un service public égalitaire et républicain, socle incontournable d'une indispensable cohésion sociale,
- la défense et le renforcement de toutes les missions de la Direction Générale des Finances Publiques, garants du fonctionnement de l'État, de la démocratie, de l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la mobilité :

il s'agit de mettre en œuvre des dispositions statutaires et indiciaires communes à des corps de fonctionnaires qui, appartenant à la même catégorie et à au moins deux versants de la Fonction publique, sont appelés à exercer des missions de même nature. On comprend mieux pourquoi, dans le cadre du non protocole PPCR, le Gouvernement s'est tant attaché à uniformiser les déroulements de carrière.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces mesures contribueront à nier l'existence des différentes identités professionnelles au sein de la Fonction publique. Elles sont l'annonce déguisée d'une mobilité forcée. Pour faciliter cette mobilité forcée, le Gouvernement prévoit de contourner les CAP par l'application de l'article 60 du statut général qui indique que : « le seul changement de service, de département ministériel ou d'établissement public par un fonctionnaire ne constitue pas en tant que tel un changement de situation de l'intéressé au sens du présent article. »

En clair, les mobilités de cet ordre n'ont pas à être soumises à l'avis des représentants des

personnels. Pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit là de la fin des règles de gestion et la porte ouverte à l'arbitraire dans la mesure où le Gouvernement autorise ainsi un jeu de chaises musicales tout au long de l'année et en dehors de tout contrôle.

En ce qui concerne l'avancement de grade et la valorisation des acquis et de l'expérience :

Le non protocole PPCR prévoyait : « Chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler, dans toutes les catégories, une carrière complète sur au moins deux grades »
Force est de constater que le dispositif mis en place pour lever les blocages de carrière va totalement à l'encontre de ces belles paroles.

Pour Solidaires Finances Publiques, donner la possibilité à chaque agent de dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, c'est offrir la perspective d'atteindre au moins l'échelon terminal du deuxième grade dans chaque catégorie et ce, quelles que soient les modalités d'accès au grade de recrutement. Or, pour le Gouvernement, il ne s'agit pas du tout de cela. Le texte du décret impose simplement au supérieur hiérarchique des agents qui ont atteint le dernier échelon du premier grade de chaque catégorie depuis au moins 3 ans de formuler chaque année un avis circonstancié annexé au compte-rendu d'évaluation. Ce dispositif ne concerne pas les agents qui ont déjà bénéficié d'une promotion de C en B ou de B en A.

Solidaires Finances Publiques continue d'exiger la mise en place de carrières linéaires revalorisées.

Concernant les règles de gestion, le bilan des derniers mois est terrible en matière de gestion des personnels.

La conjonction de la politique gouvernementale (PPCR, RIFSEEP) et de la politique DGFIP menée par nos anciens ministres et notre Directeur Général actuel conduisent à des reculs historiques.

C'est sans avertissement et par un simple arrêté conjoint des Ministres de la Fonction publique et du Budget en date du 27 décembre 2016, que 70 ans de régime spécifique des agents de la DGFIP ont été anéantis.

Dès 2014, Solidaires Finances Publiques avait tiré la sonnette d'alarme sur les dangers du nouveau cadre uniformisé que voulait mettre en place le Gouvernement avec le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Malheureusement, les agents de la DGFIP voient disparaître leur régime indemnitaire spécifique et le RIFSEEP sera mis en place dès le 1er janvier 2018 pour les géomètres du cadastre et au 1er janvier 2019 pour l'ensemble des autres corps de la DGFIP

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer la mise en place de l'entretien professionnel en 2010.

La version 2017 de l'évaluation professionnelle est encore plus désastreuse puisqu'elle conditionnera les évolutions de carrière (tableau d'avancement, liste d'aptitude) et n'accordera plus le moindre mois d'accélération aux agents : la catégorie B (contrôleurs et géomètres) dès 2017, puis l'ensemble des agents en 2018.

A ce stade, il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires dans leur statut, contraire à l'égalité des citoyens devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

L'entretien, un dialogue tronqué :

Dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives.

Quand parle-t-on réellement du travail de l'agent, de son organisation et des moyens dont il dispose pour y parvenir ?

Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, les attributions pré-contraignées des accélérations de carrière et désormais le profil croix qui devient l'outil de la pression managériale, montrent que plus que jamais l'arbitraire s'installe dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles

Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle. Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas de réelles avancées.

Au plan local pour la tenue de cette CAPL nous tenons à préciser :

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agents, quel que soit leur service d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Pour les cadres A, Solidaires Finances Publiques revendique que toutes les réductions d'ancienneté conservées en prévision de cette CAPL soient utilisées, d'autant plus qu'il s'agit de la dernière année d'attribution de réductions pour cette catégorie.

Nous rappelons également que vous devez nous communiquer les dotations mises en réserve avant les travaux de la CAP.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAPL un examen attentif de toutes les situations évoquées et que les engagements pris l'an dernier dans cette instance soient respectés.